



**Nations Unies Commission économique pour l'Afrique**

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES PAYS EN PREVISION DE L'EXAMEN ET DE  
L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING  
QUINZE ANS APRES SON ADOPTION (BEIJING+ 15)**

**Nom du pays:** \_\_\_\_\_

**Nom de la personne chargée  
de coordonner les réponses:** \_\_\_\_\_

**Fonction/Titre:** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Adresse:** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Téléphone – (Fixe):** \_\_\_\_\_  
**- (Mobile):** \_\_\_\_\_

**Télécopie:** \_\_\_\_\_

**Courriel:** \_\_\_\_\_

## INTRODUCTION

### **Questionnaire à l'intention des pays en prévision de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing quinze ans après son adoption (Beijing) +15**

L'adoption, en 1995, du Programme d'action de Beijing a inauguré une nouvelle ère pour l'autonomisation et la promotion de la femme. Ce programme invite tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'inégalité entre hommes et femmes. En réponse à cet appel, les pays africains ont réitéré, en 2004, leur engagement à l'égard des objectifs du programme et de l'égalité entre hommes et femmes de manière générale. C'est ainsi qu'ils se sont engagés à relever les défis identifiés dans la *Synthèse des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing (2004)*. Le prochain examen portera donc sur les progrès accompli par les pays après la 7<sup>ème</sup> Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 10).

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les Commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. A une réunion récente du Comité femmes et développement, les Etats membres ont pris connaissance du processus d'examen de la mise en œuvre du programme en Afrique et l'ont adopté avec quelques amendements à la session d'août 2008 du Comité.

Le processus d'examen en Afrique sera mené par plusieurs parties intéressées, notamment l'Union africaine et les organismes des Nations Unies. Afin d'assurer l'efficacité de l'examen, le présent questionnaire a pour objet de recueillir des données sur l'état de la mise en œuvre des politiques, programmes et mesures législatives dans le domaine de l'autonomisation et de la promotion de la femme dans votre pays. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renseigner ce questionnaire de manière participative et en consultation avec toutes les parties intéressées par la mise en œuvre des activités relatives à l'autonomisation et à la promotion de la femme dans votre pays. Le mécanisme national en charge de la question de l'égalité entre hommes et femmes devrait assurer la coordination et fournir la documentation nécessaire à l'appui des réponses.

Les questionnaires dûment remplis seront analysés et résumés par la CEA et les résultats seront publiés dans le *rapport de synthèse* du rapport régional sur Beijing + 15 dans le cadre de la contribution africaine à l'examen et l'évaluation à l'échelle mondiale de Beijing + 15.

Le Secrétaire exécutif de la CEA vous saurais donc gré de bien vouloir renvoyer le questionnaire dûment rempli à la CEA, à l'adresse indiquée ci-après, par l'intermédiaire de la Communauté économique régionale et du Bureau sous-régional de la CEA de votre région:

**The OIC  
African Centre for Gender and Social Development  
Economic Commission for Africa  
P.O. Box 3001  
Addis Ababa, Ethiopia  
Fax: 251 11 551 2785/ 4416**

Les questionnaires sous le format MS Word doivent également être envoyés à l'adresse ci-après:  
eleteane@uneca.org

La date limite de présentation du rapport est fixée au **31 Mars 2009**

Merci par avance pour votre aimable collaboration.

**ACRONYMES**

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement ( <i>tenue au Caire (Egypte) en 1994</i> )
DSRP	Document stratégique pour la réduction de la pauvreté
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

## PREMIERE PARTIE Mise en place d'un climat propice

**Préambule:** Dans la présente section, les pays évaluent dans quelle mesure il existe un climat propice à une mise en œuvre efficace du Programme d'action de Beijing. Cette évaluation doit s'appuyer sur les aspects ci-après relatifs à la mise en place d'un tel climat pour la mise en œuvre du Programme:

- a) Dispositifs institutionnels
- b) Engagement à l'égard de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité entre hommes et femmes
- d) Engagement à l'égard des protocoles sous régionaux sur l'égalité entre hommes et femmes
- e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité entre hommes et femmes
- f) Questions nouvelles pour l'Afrique
- g) Intégration des principes d'égalité entre hommes et femmes aux stratégies nationales de développements et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

### a) Dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes

**1.1** Des dispositifs institutionnels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'équité et de l'autonomisation des femmes ont-ils été mis en place, conformément aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et aux recommandations des différents examens de sa mise en œuvre?

Oui

Non

Si c'est le cas, veuillez énumérer les différents dispositifs et mécanismes institutionnels existants

:

Dispositif institutionnel	Année de mise en place	Fonction(s)
Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance	1996	Elaborer, impulser, coordonner et contrôler la mise en oeuvre de la politique en matière de la protection sociale, de promotion Féminine et de l'Enfance
Direction Nationale de la Promotion Féminine	1996	Exécuter et assurer le suivi, en collaboration avec les autres acteurs, la politique nationale
Points focaux genre et comités d'équité	1996	Veiller à la prise en compte du genre dans les politiques sectorielles
Observatoire sur les Droits de la Femme à l'Assemblée Nationale	2000	Veiller au respect des droits des femmes dans tous domaines
Chaire genre de l'Unesco à l'Université de Conakry	2003	Apporter des réponses adéquates aux multiples problèmes liés à l'inégalité des rôles économiques et sociaux fondée sur le sexe ; Assurer la formation scientifique de base dans les domaines des sciences

		<p>sociales, humaines, juridiques et naturelles en relation avec les questions d'inégalité entre l'homme et la femme ;</p> <p>Formation continue des cadres de différents secteurs d'activité ;</p> <p>Recherche scientifique (fondamentale et action) et la documentation dans le domaine du genre.</p>
ONG nationales (réseaux et coalitions) /Syndicats/Secteur Privé		Contribuer à la mise en œuvre de la Politique Nationale
ONG internationales		Appuyer la mise en œuvre de la Politique Nationale

**1.2** Quelles sont les principales contraintes qui entravent le bon fonctionnement des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ?

- 1 Faiblesse du niveau de coordination des questions d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- 2 insuffisance de la budgétisation selon le genre ;
- 3 Faiblesse des ressources matérielles et financières allouées aux différents mécanismes ;
- 4 insuffisance des actions de renforcement de capacité des acteurs chargés des questions d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- 5 Méconnaissance des questions de genre par les nouvelles autorités.

**b) Engagement vis-à-vis de la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes**

**1.3** Quelles nouvelles activités ont été menées en relation avec la Convention depuis l'évaluation de 2004 ? Quels enseignements ont-ils été tirés?

- 1 Existence d'une nouvelle Politique de Promotion Féminine alignée avec les Objectifs pour le Développement du Millénaire et les questions de sexospécificités ;
- 2 Restitution des recommandations de la 39<sup>ème</sup> Session du Comité sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes dans 9 préfectures ;
- 3 Existence du Programme conjoint UNFPA/UNICEF de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Excision ;
- 4 Existence du Projet de renforcement des capacités des institutions féminines nationales sous financement UNFPA
- 5 Existence du Projet Appui à la Promotion du Genre avec PNUD ;
- 6 Enquête nationale sur les Violence Basée sur le Genre (VBG) en cours de réalisation ;
- 7 Appui au Programme National du Développement Sanitaire avec la Banque Mondiale ;
- 8 Adoption de la Loi n°025/AN/2005, relative à la Prévention, la Prise en charge et le Contrôle du VIH/SIDA ;
- 9 Projet de Loi sur la Parité adopté par le gouvernement ;
- 10 Mise en place des Comités Préfectoraux pour le suivi et l'application de la CEDEF ;
- 11 Elaboration et examen des textes réglementaires du Conseil Guinéen des Femmes aux niveaux des 8 régions administratives ;

- 12 Erection des 3 Comités d'Equité de l'Education en Secrétariats techniques avec rang de service rattaché ;
- 13 Programme de Maternité Sans Risques au Ministère de la Santé ;
- 14 Vulgarisation et Traduction de la Résolution 1325 dans 4 langues nationales et existence d'un Projet de Plan d'action ;
- 15 Existence d'une Nouvelle Politique Nationale de Développement Agricole ;
- 16 Création d'un Comité ministériel de lutte contre la traite des personnes ;
- 17 Signature d'un accord de coopération avec le Bénin, le Nigeria, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Libéria et le Togo en matière de lutte contre la traite des enfants.

### Les enseignements tirés de ces actions

Le Gouvernement et les organisations de la société civile bénéficient d'un appui technique et financier des partenaires bi et multilatéraux pour l'application effective de la CEDEF dans les programmes et projets de développement. Bien que les ressources financières soient insuffisantes pour l'atteinte des résultats, l'engagement existe à tous les niveaux pour assurer aux femmes la protection et la promotion de leurs droits conformément aux dispositions de la CEDEF.

**1.4** Le gouvernement a-t-il ratifié le protocole additionnel à la Convention?

Oui année de ratification [\_\_\_\_\_] **Non x**

### c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité hommes - femmes

**1.5** Indiquer les mesures prises pour appliquer au niveau national la politique, la stratégie ou le cadre ci-après qui ont été adoptés à l'échelle continentale :

Année

1. *Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes* [\_\_2004\_\_]

1.1. Présentation de rapports: Toujours **Parfois 1** Jamais

2. *Protocole africain sur les femmes* [\_\_\_\_\_]

2.1. Présentation de rapports: Toujours Parfois **Jamais x**

### d) Engagement à l'égard des politiques et stratégies sous régionales pertinentes

**1.6** Indiquer les politiques ou stratégies sous régionales pertinentes et les mesures prises au niveau national

Instrument	Mesures prises au niveau national
Protocole à la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme relatif aux Droits de la Femme	Adoption par l'Assemblée Nationale
Protocole Additionnel à la CEDEF	Vulgarisation
Nouveau Partenariat Africain pour le Développement	Les réflexions issues des rencontres au niveau national sur le NEPAD ont décelé les insuffisances et permis de faire des recommandations pour la prise en compte de la dimension genre dans les politiques, programmes et

	projets de développement
La Déclaration Solennelle des Chefs d'Etat de l'Union Africaine sur l'égalité entre les Hommes et les Femmes ;	Elaboration du Plan d'action de la mise en œuvre de la Déclaration et du 1 <sup>er</sup> rapport sur son niveau d'application
L'Appel d'Alger pour l'intensification de la lutte contre le sida en Afrique (août 2000) ;	Création du Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS), initialement placé sous la tutelle de la Primature et actuellement rattaché à la Présidence de la République ; Création des points focaux et Comités ministériels sida au niveau des départements techniques, de l'Assemblée Nationale, des Syndicats et des ONG .
l'Engagement d'actions de Ouagadougou pour la mise en œuvre des décisions et recommandations des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA en vue du renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA ;	Implication de la Première Dame dans la lutte contre le VIH/SIDA par la sensibilisation, la prise en charge des personnes infectées, la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant au niveau des garnisons militaires et des zones minières du pays ; Existence d'un plan d'action de lutte contre la féminisation du VIH/SIDA ; Implication effective des réseaux de personnes vivant avec le VIH (REGAP+) dans la lutte contre le SIDA ; Existence de guides de communication sociale pour le changement de comportement ; Existence d'un guide de prise en charge des orphelins du SIDA ; Existence de 17 centres de dépistage volontaires anonymes. Elaboration du cadre stratégique national n°2 de lutte contre le VIH/SIDA ; Adoption de la Loi n°025/AN/2005, relative à la « Prévention, la Prise en charge et le Contrôle du VIH/SIDA, le 19 octobre 2005 ; Promotion du dépistage avec l'installation du Conseil du Dépistage Volontaire Anonyme (CDVA) dans plusieurs centres de santé de la capitale et dans certaines préfectures ; Renforcement de s capacités institutionnelles des intervenants.
la Déclaration de la 2 <sup>ème</sup> réunion de la commission indépendante de l'Afrique et les enjeux du 3 <sup>ème</sup> Millénaire en 2000 ;	
la Déclaration d'Abuja, avril 2000	

**e) Adoption d'une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes ;**

**1.7** Le gouvernement a-t-il élaboré une politique nationale en matière d'égalité hommes - femmes ou, le cas échéant, révisé la politique en place en application des recommandations de Beijing + 10 ?

Oui Année de **révision** [2007\_] Non

**f) Questions nouvelles pour l'Afrique**

**1.8** Votre gouvernement a-t-il mis en place un mécanisme de budgétisation favorable à l'égalité hommes – femmes?

Oui Année de mise en place **NON**

**1.9** Quels enseignements ont-ils été tirés de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'égalité entre les hommes et les femmes?

La mise en œuvre de la politique nationale de promotion féminine à travers le programme cadre genre et développement a permis la réalisation des programmes et projets axés sur la dimension genre qui ont favorisé l'émergence d'une conscience de genre au niveau national ; le renforcement des capacités du MASPFE et des ses structures techniques ; l'opérationnalisation des ONG féminines, des syndicats et autres réseaux nationaux ; la prise en compte du genre au niveau sectoriel ; la programmation et le soutien des bailleurs de fonds aux actions favorables au genre.

**g) Intégration des principes de l'égalité entre les hommes et les femmes aux stratégies nationales de développement et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté**

**1.10** Le gouvernement a-t-il mis au point une stratégie nationale de développement ou un document stratégique pour la réduction de la pauvreté ?

Stratégie: Oui Année [2001] Non

Document: Oui Année [2000\_] Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines intégrés à la stratégie nationale de développement et inscrits au budget du programme national d'activités (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est oui*)

**Questions relatives à l'égalité hommes -femmes intégrées aux stratégies nationales de développement ou au document stratégique pour la réduction de la pauvreté**

**Questions relatives à l'égalité hommes -femmes inscrites au budget du programme national de développement**

**Les 12 domaines critiques**

Oui

Oui

## 1. Les femmes et la pauvreté

Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV)  
 Projet de Développement Social et Durable Haute et Moyenne Guinée ;  
 Appui à la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté ;  
 Projet de Développement Rural ;  
 Projet Fruits et Légumes à Mamou et Kindia,  
 Projet d'appui aux activités économiques des femmes ;  
 Programme d'Appui à l'Élevage ;

## 2. Les femmes et l'économie

Appui dynamique Filières vivrières ;  
 Projet Développement Pêche Artisanale ;  
 Appui Initiative Transparence Industrie Extractive ;  
 Projet d'Appui aux Activités Économiques des Femmes ;

## 3. Éducation et formation des femmes

Programme de Réhabilitation/construction des Centres d'Appui à l'Autopromotion Féminine des Femmes ;  
 Amélioration Qualité de l'Enseignement ;  
 Education pour Tous (enseignement pré universitaire) ;  
 Formation professionnelle ;  
 Projet d'Appui Lecture et Edition ;  
 Education pour Tous (Enseignement Supérieur) ;

## 4. Les femmes et la santé

Projet de Lutte contre le Paludisme,  
 Programme National contre les cancers et buruli ;  
 Appui au Programme national et du Développement sanitaire ;

5. La violence à l'égard des femmes

6. Les femmes et les conflits armés

7. Les femmes et la prise de décision

8. Les droits fondamentaux des femmes

9. Les femmes et les medias

10 Les femmes et l'environnement

Mortalité infantile (PCIME)  
Santé mentale

Adhésion de la Guinée à la Résolution 1325 ;  
Réseau des Femmes Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP)

Mise en place du réseau National des Communicateurs Traditionnels de Guinée (RENCOT)

Mise en place du cadre de concertation pour la prévention des conflits ;

Mise en place d'un club de 60 élèves au lycée de Karifamoriah ;

Mise en place de 12 antennes dans les préfectures limitrophes du Libéria, de la Serra Leone, de la Côte d'Ivoire et du Mali  
Programme Participatif De Développement Rural en Haute Guinée

Programme Développement agricole Durable.  
Réhabilitation Des Pistes Rurales ;  
Programme Régional Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon ;  
Appui Gestion Intégrée Bassin du Niger/Gambie ;  
Programme Hydraulique villageoise ;  
Programme Hydraulique en Haute Guinée ;  
Création de Forages en Haute Guinée ;

Approvisionnement rural en eau potable en Moyenne Guinée ;  
Projet Gestion communautaire Terrestre (PGCI)

11. La petite fille

Construction/équipements classes maternelles;  
Rénovation, Construction / équipements salle de classe élémentaire ;

12. Le VIH/Sida

Projet de prise en charge sanitaire IST/VIH ;  
Projet multi sectoriel lutte contre le SIDA

### Questions nouvelles pour l'Afrique

13. Financement de l'égalité hommes -femmes

14. Autres (préciser)

1.12 Veuillez évaluer le degré de disponibilité dans votre pays des statistiques et données ci-après

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
1	2	3	4	5

<b>Disponibilité des statistiques sur la question de l'égalité hommes - femmes dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>				
	1	2	3	4	5
Données ventilées par sexe sur les questions sociales (éducation, santé)					
Données ventilées par sexe sur les questions économiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.)					
Données ventilées par sexe sur les questions environnementales					
Données ventilées par sexe sur la gestion du temps					
Statistiques sur la violence liée au genre /violence à l'égard des femmes					
Statistiques sur les postes de responsabilité occupés par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.)					

1.13 Évaluer l'efficacité de la méthode de diffusion des statistiques sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

Très suffisante	Suffisante	Moyenne	Mauvaise	Insuffisante
1	2	3	4	5

1.13.1 Fait-on appel aux TIC? Oui Non  
 Veuillez préciser:

---

## **DEUXIEME PARTIE: Examen des 12 domaines critiques et autres questions nouvelles**

**Préambule:** La deuxième partie contient une série de questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les résultats d'un pays par rapport aux mesures que doivent prendre les gouvernements, comme indiqué dans le Programme d'action de Beijing de 1995. Tous les domaines critiques sont couverts. Les pays examineront également leurs résultats à la lumière des questions interdépendantes et des questions nouvelles pour l'Afrique en rapport avec le Programme d'action de Beijing.

### **Section 1: Les femmes et la pauvreté**

#### **a) Mesures prises par le gouvernement**

2.1.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement à travers la révision des grandes orientations, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'autres interventions et stratégies socio-économiques, pour renforcer l'autonomie des femmes et réduire leur niveau de pauvreté. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")*

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national</b>	<b>Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)</b>
Réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets visant à renforcer l'autonomie des femmes	Oui	Analyse des micros projets selon le genre ; Mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté	Prise en compte des préoccupations des femmes dans le financement des projets (2000-2008)
Mise en place d'instruments de protection sociale (filets de protection en faveur des femmes et des petites filles)	Oui	Code de l'Enfant, Convention sur les droits de l'Enfant	Politique Nationale de Promotion Féminine
Fourniture de services (formation, services juridiques, crédit) aux femmes pour la création d'entreprises.	Oui x	Fonds national d'appui aux Activités Economique des Femmes ; Alphabétisation	Projet d'Appui aux Activités Economiques de la Femmes ;  Alphabétisation des femmes, scolarisation des

		fonctionnelle, centres NAFA	jeunes filles ; Participation au prise de décision au niveau local (2000-2008)
--	--	-----------------------------	---

Récapitulatif des crédits octroyés par le budget national de développement - Service statistique du Ministère de l'Economie et des Finances (x 1000 GNF)

Désignation	2005	2006	2007	2008
Montant	28.401.043	35.824.953	38.018.367	49.210.325
Nombre de prêts	75.528	88.592	96.550	110.266
Hommes	44.567	50.497	57.930	66.160
Femmes	30.966	38.094	38.620	44.106
Octroi associé	199.684	260.714	280.686	446.287

#### Projet d'Appui aux Activités Economiques de la Femmes

N°	Régions	2005		2006		2007		2008		Observ.
		Nbre de prêts	Montants	Nbre de prêts	Montants	Nbre de prêts	Montants	Nbre de prêts	Montants	
1	Haute Guinée	3251	365.730.450	4960	1.578.128.225	564	758.792.725	1881	911.700.000	
2	Ville de Conakry			251	216.400.000	33	68.600.000			
	Total	3251	365.730.450	5211	1.794.528.225	597	827.392.725	1881	911.700.000	

N/B : Total nombre de prêts au 31 décembre 2008 = 10.940 prêts  
Total décaissement au 31 décembre 2008 = 3.899.351.400 GNF

#### Institution de micro finances

N°	Institution des micro finances	Nbre et % de femmes bénéficiaires	Montant de crédit en GNF	Années
1	Caisses Yétèkali	73%	1.392.000.000	2005
		77%	1.432.000.000	2006
		82%	3.264.000.000	2007
2	Pride Fiance	72%	5.170.400.000	2005
		72,88%	6.102.150.000	2006
		72,91%	6.583.700.000	2007
3	3 AE	29 femmes	244.544.000	2005
		41 femmes	562.839.580	2006
		27 femmes	488.970.000	2007

4	Crédit Rural	42,70%	12.127.245	2005
		42,50%	15.225.605	2006
		43%	16.000.000	2007
5	MIGI	73%	53.032.840	2005
		48%	45.178.840	2006

**Source : Direction Générale des Institutions de micro finance/BCRG**

Situation de financement des femmes par le Réseau des Caisses Communautaires d'Épargne et de crédit de Guinée

N°	Préfectures	En cours de crédits en GNF	Crédits accordés aux femmes en GNF	Années
1	Dubreka	43.000.000	8.500.000	2005
2	Kissidougou	4.774.858	2.100.000	2007
3	Sigui	31.000.000	800.000	2007

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.1.2 En ce qui concerne le domaine critique "Les femmes et la pauvreté", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la case appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'un mécanisme de gestion axé sur les résultats	Oui	Non
Participation des hommes et des garçons	Oui	Non
Renforcement des capacités	Oui	Non
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour réduire la pauvreté des femmes	Oui	Non
Sécurité alimentaire	Oui	Non
Financement de l'égalité hommes - femmes pour réduire la pauvreté	Oui x	Non

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance - Direction Nationale de la Promotion Féminine où il y a une Division chargée de la Promotion Economique ; la Stratégie de Réduction de la Pauvreté renforce les capacités en genre, mais les femmes n'ont pas tellement accès par manque de ressources.

**Section 2: Education et formation des femmes**

**a) Mesures prises par le gouvernement**

2.2.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur de l'éducation et de la formation des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant
--	---------	---	--

			<b>la date (année)</b>
Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation	Oui	<p>Document de Politique Spécifique à l'Education des Filles ;</p> <p>Elimination des stéréotypes discriminatoires dans les manuels scolaires ;</p> <p>Mise en place des Comités d'Equité au niveau de l'Enseignement ;</p> <p>Mise en place de la Commission Nationale d'Education de Base Pour Tous ;</p> <p>Construction des latrines séparées et des Points d'eaux ;</p> <p>Réalisation d'une étude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire ; Existence des centres NAFA ou Ecole de la Seconde Chance</p>	<p>Campagne de sensibilisation pour mobiliser la communauté sur l'importance de la scolarisation des filles ;</p> <p>Dotation en fourniture et matériels scolaires ;</p> <p>Remise des prix d'encouragement aux filles ;</p> <p>L'aide aux familles en milieu rural pour la scolarisation des enfants ;</p> <p>Créer l'espace d'échanges favorisant un progrès continu dans le domaine de l'éducation des filles et des garçons en zone rurale ;</p> <p>Formation des enseignements aux questions de genre ;</p> <p>Renforcement des Capacités des acteurs en éducation des filles ;</p> <p>Accroissement de taux d'inscription des filles et des garçons ;</p> <p>L'ugmentation du taux net d'inscription a connue une harmonisation e 32% en 2004-05 à 33% en 2005-06 ;</p>
Mesures visant à renforcer la présence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les sciences mathématiques et la technologie	Oui	<p>Organisation de conference de sensibilisation sur la lutte contre la déperdition scolaire des filles et pour favoriser leur orientation dans les filières scientifiques et techniques des IES ;</p> <p>Elaboration et adoption des stratégies d'amélioration de l'équité à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique ;</p> <p>Organisation du tutorat académique en faveur des</p>	<p>Amélioration du nombre des filles en Sciences Mathématiques dans les lycées en 2002 ;</p> <p>Instauration du tutorat acédémique dans certaines institutions d'enseignement supérieur (IES en 2003 ;</p> <p>Taux de présence des filles dans les IES est passé</p>

		<p>étudiantes des filières scientifiques et techniques pendant 4 ans (2003-2006) dans certaines matières à difficultés ;</p> <p>Création des Cercles de concertation pour une meilleure implication des filles et des femmes dans le processus de bonne gouvernance dans 10 IES ;</p> <p>Organisation des ateliers de formation des embres des bureaux de cercles de concertation des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) sur les droits et devoirs de la femme, la bonne gouvernance et la démocratie.</p>	<p>de 13,04% en 1998 à 26,27% en 2006 avec une amélioration de la réussite pour le passage en classes supérieures ;</p> <p>Existence des cercles de concertation qui sont opérationnels depuis 2008 ;</p> <p>Les membres des cercles de concertation sont formés et ont démultipliés le contenu de la formation dans leurs IES respectives en 2008_2009.</p>
Comblent l'écart entre hommes et femmes dans l'alphabétisation fonctionnelle de base	Oui		
Appuyer et effectuer des études et des recherches sur la question de l'égalité hommes - femmes	Oui		
Eliminer les disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici à 2015	Oui	<p>Organisation d'un plaidoyer pour la nomination des filles et femmes travaillant dans les structures relevant du MESRS aux postes de responsabilité</p>	<p>Le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans les services relevant du MESRS est passé de 11/126 en 2003 à 40/126 en 2007</p>
Mesures pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des adolescentes enceintes	Oui	<p>Décret n°92/1640/MEPU-FP/CAB du 9 septembre 1992, Accordant un congé académique à toutes adolescentes enceintes mariées ou non mariées ;</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme de plaidoyer en direction des autorités du MESRS et des partenaires au développement, en faveur de la prise en compte de la dimension genre dans l'enseignement supérieur et la</p>	<p>Taux d'accroissement des filles à l'école ;</p> <p>Cet acte de décret favorise la reprise et la rétention de la filles à l'école d'où le taux d'achèvement au primaire est passé de 16% à 42% (2004-05) ;</p> <p>Le soutien de l'autorité du MESRS et les partenaires au développement à appuyer les actions programmées dans le</p>

		recherche scientifique	cadre de la prise en compte de la dimension genre et équité des sexes (1999-2009)
--	--	------------------------	---

### Evolution du taux d'inscription

Elèves	2003-04	2004-05	2005-06
Filles	66%	68%	70%
Garçons	86%	86%	87%

### b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.2.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Education et formation des femmes", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui	Existence d'une Politique spécifique en éducation des filles (février 2003) la mise en œuvre de cette politique a été accompagnée par les programmes ci-après : Appui de l'USAID à travers le programme Faisons Ensemble ; Programme Pays-Guinée UNFPA 2007-2011 ; Projet Education IV 2006-2010) avec la BAD ;
Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui	Les mécanisme de suivi et évaluation des différents programmes et projets sus mentionnés.
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	Existence des données statistiques par rapport au taux brute de scolarisation (filles et garçons), au taux de réussite, d'abandon, de redoublement Taux de redoublement 2006-2007 filles : 9,5% Garçons : 8,7%
Renforcement des capacités	Oui	A travers les différentes des cadres des structures centrales et déconcentrées, les partenaires ; Echange d'expériences entre la Guinée et les autres pays de la sous région

Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'éducation des femmes	Oui	
Prise en charge des questions de sécurité alimentaire	Oui	Appui du Programme Alimentaire Mondial, USAID, la GTZ par les cantines scolaires
Financement de l'égalité hommes – femmes en faveur de l'éducation et de la formation des femmes	Oui	Prise en charge des questions de Genre dans les programmes et projets en éducation des filles par les bailleurs (PAM, UNICEF, USAID)

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

*Financement des activités d'éducation de la Jeune fille en GNF/Comité National d'Equité / BND et Institutions internationales période : 2005-2007 (Enseignement Primaire et Secondaire)*

Institutions	2005	2006	2007	2008	Activités
UNFPA	35.031.317	38.063.523	12.500.000	-	Prix lauréat et sensibilisation
UNICEF	48.232.000	43.457.070	47.227.336	-	Equipement + sensibilisation
USAID/PFE	30.000.075	50.000.000	30.000.000	-	Equipement + sensibilisation
PLAN/GUINEE	-	-	65.000.000	-	Equipement + sensibilisation

Financement des activités d'éducation de la jeune fille et de la femme soutenues par la Banque mondiale sur le Budget National de Développement

	2005	2006	2007	2008	Activités
Programme de Réhabilitation/co nstruction des Centres d'Appui à l'Autopromotion Féminine des Femmes ;	2.000.000.000	5.000.000.000	-	-	Construction de deux Centres d'Excellence à Dubreka et à Kindia
Education pour Tous (enseignement pré universitaire) ;		200.000.000	787.800.000	740.0	Amélioration Qualité de l'Enseignement ;
Education pour Tous (enseignement pré universitaire) ;		4.400.000.000 200.000.000	1000,0	9.288,2	Rénovation, construction et équipement salles classes élémentaires ;

				1 150.0,	Construction – équipements classes maternelles ; Projet d'Appui Lecture et Edition ;
Programme Education de Base Pour Tous (Enseignement Supérieur) ;		200.2,2	600.000.00 0  775.000.000	4 000.0	Formation professionnelle ;  Etude et Recherche sur l'Environnement
3 <sup>eme</sup> Projet de l'Education		611.000.000	-	-	
4 <sup>eme</sup> Projet de l'Education			1000,0	500.0	Education pour Tous (Enseignement Supérieur)

Au regard des actions mises en œuvre dans le cadre de l'Education pour Tous (PEPT) les résultats ci-après ont été obtenus :

- au niveau du non formel, des sous projets d'alphabétisation dont le Programme Triennal d'Alphabétisation avec un coût total de 5.844.850.000, orienté respectivement vers les femmes, les jeunes, les groupes marginalisés. L'exécution de ces programmes d'alphabétisation a permis de disposer d'environ 3.700 centres d'alphabétisation fonctionnelle dont 83% en zone rurale avec près de 28% de centres féminins ; la fréquentation de ces centres d'alphabétisation par plus de 210.000 adultes dont environ 88.000 femmes et jeunes filles.
- L'ouverture de 168 centres NAFA fonctionnels avec 7.000 finissant parmi lesquels 600 ont accédé à l'enseignement formel dont 59 filles et 6.000 en cours d'apprentissage dont 80% de filles.

L'appui au système éducatif guinéen par la Coopération Canadienne (Scolarisation de la jeune fille) à travers les ONG entre 2004 et 2007 s'élève à 82.510\$ canadiens.

*Financement des activités d'éducation de la Jeune fille en GNF/Comité National d'Equité / BND et Institutions internationales période : 2005-2007 (Enseignement Supérieur)  
Tutorat académique des étudiantes*

Institutions	2005	2006	Bénéficiaires
Banque Mondiale - PEPT	49.910.000	74.340.000	612 étudiantes
	48.232.000	43.457.070	1018 étudiantes
	30.000.075	50.000.000	
	-	-	

**Src. : Comité Genre et Equité – Enseignement supérieur**

### Enseignement post Universitaire

Dans ce domaine le centre d'étude et de recherche en environnement de l'Université de

Conakry avec l'appui de la Coopération Canadienne a assuré la formation post universitaire des étudiantes et la prise en compte du genre dans les projets et programmes illustré dans le tableau suivant :

Années	Financement	Activités	Bénéficiaires
2007 - 2008	12.500\$ Canadiens	Bourse de formation aux masters en sciences de l'Environnement	5 étudiantes
	6.000\$ canadiens	Primes d'encouragement des enseignants intégrant le genre dans leur programme de formation	Enseignant
	1.500\$ canadiens	Prix d'Excellence pour étudiantes intégrant la dimension genre dans leur mémoire de fin d'études	Etudiantes
	7.000\$ canadiens	Bourse spéciale pour recherche approfondie sur le thème Femme et Environnement	Etudiantes Femmes/hommes Chercheurs
	3.000\$ canadiens	Communication sur le thème exploitation minière et femme	Etudiantes Femmes/hommes Chercheurs

### Section 3: Les femmes et la santé

#### a) Mesures prises par le gouvernement

2.3.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer des services de santé de qualité pour les femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de la Déclaration de Copenhague	<b>Oui</b>	Lancement du programme Santé de Reproduction en Guinée	Création d'une division de Santé de reproduction après le forum de 1997
Elaboration, mise en œuvre et suivi de programmes de santé tenant compte de l'égalité hommes - femmes, notamment des services de santé en matière de reproduction et de sexualité et des services d'éducation abordables pour les femmes et les jeunes filles, et augmentation des ressources pour la santé des femmes	<b>Oui</b>	Elaboration d'une Politique Nationale sur la Famille	Atelier d'élaboration de la Politique Nationale de la Famille en 2008 ; Promotion des droits et responsabilité des jeunes et adolescent en matière Santé sexuelle et de la reproduction (2005-2008) ;
Réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, prise en charge des effets des	<b>Oui</b>	Création d'un programme national de maternité sans risque ;	Elaboration des normes et procédures en Santé de reproduction ;

<p>avortements non médicaux, accès permanent des filles aux services et information en matière de santé et de nutrition, et lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables pour la santé des femmes et des filles, notamment les mutilations génitales</p>		<p>Elaboration d'un plan stratégique des soins après avortement ; Programme Santé de Reproduction Jeune fille adolescente ; Programme conjoint pour la lutte contre la mutilation génitale ; Elaboration et mise en œuvre d'un Programme Conjoint UNFPA/UNICEF de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines</p>	<p>Adoption d'une politique nationale en Santé de reproduction par le gouvernement en 2000 ; Adoption d'une feuille de route nationale pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle néonatale et enfant-juvénile (2006-2015) ; Maternité sans risque et avortement à risque (2005-2008) ; Célébration du 6 février, depuis 2003 ; Lancement du Programme Conjoint dans les zones d'intervention du programme ; Elaboration d'un répertoire des intervenants dans le domaine des MGF ; Elaboration des modules et Formation de 100 journalistes et communicateurs traditionnels Sensibilisation des autorités politiques et administratives au niveau national et régional sur la pratique des MGF ; Elaboration d'un Document de plaidoyer et d'une Déclaration des nouvelles autorités (CNDD) interdisant la pratique des Mutilations Génitales Féminines et pratiques traditionnelles néfastes à la santé (2008) ; Elaboration d'un Plan d'action harmonisé de tous les intervenants dans les domaines de la lutte contre les MGF (2008).</p>
<p>Appui aux interventions visant à réduire la propagation du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections</p>	<p><b>Oui</b></p>	<p>Programme RBM VIH/SIDA; Programme de lutte contre le Cancer gynécologique, appui OMS</p>	<p>Création d'un centre de lutte contre le paludisme ; Elaboration d'un document de normes et procédures</p>

sexuellement transmissibles et des cancers féminins, notamment la fourniture de services de santé en matière de reproduction gratuits ou subventionnés			relatif aux maladies cardio-vasculaires ; Centre de référence CHU Ignace Deen ; La gratuité de la césarienne dans toutes les structures sanitaires.
Introduction de cours obligatoires sur l'égalité hommes-femmes dans les facultés de médecine	Oui		

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.3.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et la santé", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer des soins de santé de qualité pour les femmes et à réduire la pauvreté . (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui	Non
Participation des hommes et des garçons	Oui	Non
Renforcement des capacités	Oui	Non
Egalité hommes-femmes et TIC pour la santé des femmes	Oui	Non
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui	Non
Financement de l'égalité hommes- femmes pour améliorer la santé des femmes	Oui	Non
Appui aux femmes âgées	Oui	Non
Appui aux filles contaminées par le VIH/Sida	Oui	Non

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

**Section 4: Le VIH/Sida et ses effets sur l'égalité hommes-femmes**

**a) Cadre institutionnel et politique national**

2.4.1 Votre gouvernement a-t-il mis en place un cadre institutionnel pour la prise en charge de la question du VIH/Sida ou adopté une stratégie ou des mesures, notamment une modification du dispositif législatif pour répondre aux préoccupations en la matière ?

Oui

Non

Si oui, veuillez apporter les précisions ci-après:

- |  | Oui                                 | Non                      |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| 1. Existence d'une politique du VIH/Sida soucieuse d'égalité entre les homes et les femmes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Existence de directives et normes de prestation de services soucieuses                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

- d'égalité entre les hommes et les femmes
3. Disponibilité des ressources humaines suffisantes
4. Autres (veuillez préciser):
- Stratégie nationale de lutte contre la féminisation du VIH/SIDA non mise en œuvre

2.4.2 Votre gouvernement a-t-il mis en place des cadres juridiques opérationnels pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et en assure-t-il le suivi?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser

- La loi fondamentale garantissant à tout citoyen de la République de Guinée le droit à la santé, le droit à la vie (1991) ;
- La Déclaration de Politique de Population (1992) ;
- les recommandations du forum national de la santé (1997) ;
- le Décret n° D/229/PRG/SGG portant sur l'adoption de la politique nationale de Riposte au SIDA (1998) ;
- Les directives sur la prise en charge et de diagnostic biologique des IST/VIH/ SIDA ;
- La loi L10 sur la santé de la reproduction (protection de l'intégrité physique de la Personne humaine, protection des droits des personnes vivant avec le VIH) ;
- le décret N° 98 du 25/03/98 relatif à la Politique Nationale de Transfusion
- Loi L /2005 /025/An du 22 Novembre 2005 portant sut la prévention la prise en charge et l le contrôle des IST/VIH

**b) Stratégie de prévention et de traitement du VIH/Sida**

2.4.3 Votre gouvernement a-t-il adopté récemment des mesures et des politiques visant notamment à modifier la législation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de traitement du VIH/Sida?

<b>Stratégies de prévention et de traitement du VIH/Sida</b>	<b>Réponse</b>	<b>Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national</b>	<b>Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)</b>
Conseils et dépistage volontaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Réactualisation du document national de politiques et normes et de procédures relative aux Centres de Dépistage Volontaire (CDV) du VIH Mise en place des CDV presque dans toutes préfectures Adoption d'une Politique nationale en matière de Centre Dépistage Volontaire	Renforcement des capacités des structures publiques, privées et associatifs offrant les services de CDV ; Promotion de dépistage volontaire du VIH auprès de la population générale et des groupes spécifiques ; Couverture de 22 sur 38 districts sanitaires au moins un CDV. Développement de partenariat avec les bailleurs pour la mise en place des CDV ;; passage de 10 sites CDV en 2006 à 101 sites en 2012

Disponibilité et utilisation des préservatifs masculins et féminins	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Achat et distribution des préservatifs masculine et féminine, Fonds Mondial GTZ, PSI, Coopération bilatérale ....</p> <p>Marketing social du préservatif et vente libre autorisée dans le public et le privé, les associations</p>	<p>Amélioration de la gestion des approvisionnements et des stocks en préservatifs masculin et féminin ;</p> <p>Renforcement du système de contrôle de qualité des préservatifs ;</p> <p>En 2005, 16.858 préservatifs et 25.780 en 2006 ont été distribués gratuitement par les projets Service à Base Communautaire de l'Association Guinéenne du Bien Etre Familial et 8.829.960 préservatifs ont été vendus par Population Service International (PSI),</p> <p>Pour les condoms féminins/intégration de la promotion de l'utilisation du condom féminin dans le document cadre stratégique national 2008 - 2012</p>
Interventions ciblées en direction des femmes et d'autres groupes vulnérables	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Accompagnement nutritionnel et des activités génératrices de revenu en faveur des PVVIH</p> <p>Elaboration de la Stratégie de lutte contre la féminisation du VIH, du Document d'Appui Social aux OEV</p>	<p>Implication des institutions bilatérales et multilatérales à travers l'allocation des fonds pour la mise en place des activités génératrices de revenus ;</p> <p>Distribution des denrées alimentaires par le PAM ;</p> <p>En 2007, le nombre de PVVIH s'élève environ 93.000 : Nbre d'adultes et d'enfants infectés est avancé de 23.250 ; 5.228 personnes sous ARV en date du 30 septembre 2007 soit 22 ;5%.</p>
Prévention de la transmission de la mère à l'enfant	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Existence d'un document de normes et de procédures en PTME ;</p> <p>Extension de la PTME dans toutes les structures sanitaires ;</p> <p>Document de Politique Nationale de PTME validé ;</p> <p>Commission Nationale mise en place</p>	<p>Elaboration des documents de formation ;</p> <p>L'intégration de la PTME dans 68 centres de santé et CHU/Donka, Ignace Deen ;</p> <p>Gratuité de prestation de service en PTME</p> <p>7.734 femmes enceintes conseillées et testées dont 297 femmes séropositives (2008) soit un taux de 3,84% ;</p> <p>125 femmes enceintes bénéficient d'ARV (2008)</p> <p>Nombre de nouveaux nés sous ARV prophylactique est passé de</p>

			13 en 2004 à 241 au 31 octobre 2007 ; Partenariat Développé passage de 27 sites à 204 en 2012 ; Femmes enceintes prises en charge ;
Administration de la thérapie antirétrovirale	Oui <input checked="" type="checkbox"/> x	Mise en oeuvre de la gratuité des ARV et du suivi biologique ; Formation de plus de 300 agents de santé en Guinée et à l'extérieur pour le dépistage et la prescription des ARV	Prise en charge médicale et nutritionnelle des PVVIH ; Protocole de suivi des PVVIH ; Mise en place des ARV dans les structures sanitaires Près de 10.000 patients sous ARV dont près 6.000 femmes avec un coût de 1.256.500\$
Campagnes de communication pour modifier les comportements	Oui <input checked="" type="checkbox"/> x	Document de référence nationale sur la communication sociale, l'éducation sexuelle informelle, curricula sur le VIH dans le système éducatif ; Campagne de sensibilisation de la population pour la prévention et la transmission des IST/VIH	Renforcement de la stratégie nationale de communication pour le changement de comportement en faveur de la population Formations de pairs éducateurs (près de 1 500 000 de jeunes et femmes touchées), 5000 enseignants en situation de classe formés Introduction effective de l'enseignement pour l'année scolaire 2008-2009
Soins médicaux et psychologiques et services sociaux pour les victimes du VIH/Sida	Oui <input checked="" type="checkbox"/> x	Ouverture des sites de Traitement ambulatoire dans le public, le privé et les associations	PVVIH sous ARV et familles bénéficient d'accompagnement psychosociale, spirituel, Existence de centre d'accueil, Maison d'accompagnement, Développement AGR
Soins à domicile	Oui <input type="checkbox"/>	Existence d'un guide de soins à domicile ; Formation des formateurs en soins à domicile organisée par les Associations de PVVIH et autres prestataires sur la base de prise en charge à base communautaire	Soutien psychosocial à domicile ; Don des médicaments ARV ; Appui nutritionnel à travers le PAM ; 70% des ONG font des visites à domicile et participent à la sensibilisation pour la prise effective des ARV ; Les femmes enceintes séropositives sous ARV prophylactique est passée de 70 en 2004 à 741 au 31 octobre 2007 Près de 75 groupes de visiteurs constitués avec une grande implication des personnes infectées dans les VAD
Système de référence	Oui <input type="checkbox"/>	Document sanitaire de	Bonne collaboration entre les

		référence des patients	structures de prises en charges publiques, privées et associatifs pour la référence des patients et la contre référence au niveau inférieur vers le niveau supérieur
Autres à préciser		Accompagnement spirituel aux PVVIH	Veillées de prières, messes annuelles de requiem pour les personnes malades et celles décédées du VIH/SIDA

**Src : Cadre Stratégique National 2008-2012**

**PTME**

Le VIH se transmet de la mère séropositive à l'enfant dans 1/3 des cas si aucune mesure n'est prise pour prévenir cette transmission.

**L'objectif du programme est de réduire à moins de 15% la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant**

Les activités du programme de PTME ont démarré en 2003 avec la validation du document de politique et le lancement de la phase pilote qui a permis d'ouvrir 5 sites à Conakry et 2 à Forécariah avec l'appui de l'UNICEF.

Le nombre de femmes enceintes séropositives sous ARV prophylactique est passé de 70 en 2004 à 741 au 31 octobre 2007, alors que le nombre de nouveau-nés sous ARV Prophylactique est passé de 13 en 2004 à 241 au 31 octobre 2007. En outre les activités suivantes ont été réalisées :

- La politique nationale en matière de PTME a été mise à jour et a pris en compte les aspects relatifs à l'alimentation du nourrisson né de mère séropositive ;
- Le plan national de passage à l'échelle de la PTME est en voie de finalisation et validation ;
- Existence de 44 sites PTME dont 27 intégrés entre 2006 et 2007 et l'extension se limitant aux structures urbaines faites en fonction de la Prévalence du VIH dans les régions ;
- L'intégration effective des activités de PTME dans les services de santé maternelle et infantile connaît quelques obstacles qu'il conviendrait d'identifier et d'analyser ;
- La réalisation des guides et des outils de formation standard pour le renforcement des capacités humaines en matière de PTME ;
- La mise en place et le fonctionnement par endroit d'un système de référence et contre référence entre les sites de PTME, les services de planification familiale et les sites de traitement ARV ;
- La réalisation de suivi des activités PTME dans les sites fonctionnels ;
- La formation de 80 formateurs en PTME au niveau national ;
- La formation de 148 prestataires des hôpitaux et des centres de santé (CS).

## Section 5: Violence à l'égard des femmes

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.5.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour éliminer la violence à l'égard des femmes (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/sida	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Dispositions juridiques pour sanctionner la violence à l'égard des femmes	Oui x	<p>Code pénal</p> <p>Loi L 010/AN/2000 du 10 juillet 2000 portant sur la santé de la reproduction en République de Guinée</p> <p>Signature de l'Accord bilatéral de coopération entre la Guinée et le Mali en matière de lutte contre la traite des enfants le 16 juin 2006</p> <p>Signature de l'Accord multilatéral de coopération entre la Guinée et neuf autres pays de la sous-région en matière de lutte contre la traite des enfants le 27 juillet 2006</p> <p>Signature de l'Accord multilatéral de coopération dans l'espace CEDEAO en matière de lutte contre la traite des enfants le .....</p> <p>Ratification de la convention sur la criminalité transnationale organisée.....</p> <p>Lancement de l'Etude des Nations Unies sur les Violences faites aux Femmes le 25</p>	<p>Elaboration de l'arrêté d'application de la loi sur la santé de la reproduction</p> <p>Plusieurs rencontres de suivi pour évaluer la mise en oeuvre de ces accords ont eu lieu en Guinée et dans les autres pays parties</p> <p>Célébration de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes</p>

		<b>novembre 2007</b>	
Promulgation ou renforcement de la législation sanctionnant les contrevenants et appui aux femmes victimes de violence à travers une assistance judiciaire et juridique	Oui x	Loi L 010/AN/2000 du 10 juillet 2000 portant sur la santé de la reproduction en République de Guinée	Mise en place d'un centre d'assistance aux femmes et enfants victimes de violence par l'ONG AGUIAS (création de numéros verts pour signaler les cas violence,.....)
Prise en compte de l'égalité hommes -femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec la violence à l'égard des femmes	Oui x	<p>Révision en 2006 de la Politique Nationale de la Promotion Féminine ;</p> <p>Révision de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ;</p> <p>Adoption par le Gouvernement d'un projet de loi sur la parité ;</p> <p>Mise en place d'un Programme Conjoint Gouvernement Guinéen/UNFPA/UNICEF de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Excision</p> <p>Mise en place d'un projet d'appui à la Promotion du</p>	<p>La politique nationale de Promotion Féminine révisée a pris en compte les questions émergentes (VIH/SIDA, OMD, NEPAD, traite des personnes, .....) ;</p> <p>La révision du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a permis de prendre effectivement en compte les préoccupations des femmes</p> <p>Organisation en 2008 de plaidoyer auprès des autorités politiques, administratives, leaders communautaires, d'opinion et religieux pour leur adhésion aux objectifs du programme ;</p> <p>Organisation en 2008 de deux sessions de Formation de 100 journalistes et communicateurs traditionnels sur les MGF/E dans les régions de Faranah et de N'Zérékoré, assortie de plan de communication ;</p> <p>Organisation en février 2009 d'un atelier d'harmonisation des plans d'action des intervenants en matière de MGF et d'une mobilisation sociale à l'occasion de la célébration de la journée internationale « Tolérance Zéro aux MGF/E ;</p> <p>Mise en place courant de six</p>

		Genre avec l'appui du PNUD	comités préfectoraux de suivi de la CEDEF Organisation en 2008 d'un atelier de formation en genre d'un réseau de 25 journalistes ; Organisation en 2008, d'ateliers pour l'examen et l'adoption des textes réglementaires du Conseil Guinée des Femmes (COGUIFEM) 14 Appui financier à « AGUIP+ », une ONG de personnes vivant avec le VIH/SIDA pour réaliser des activités génératrices de revenu
Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence	Oui x	Ratification de la convention relative à la protection des personnes handicapées en 20....	Organisation d'ateliers de vulgarisation de la convention à l'intention.....
Existence de foyers et de services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes	Oui x	Existence au sein du Ministère en charge des femmes d'une division juridique qui examine et traite des plaintes formulées par les femmes et les filles victimes de violence Existence d'une Division Police Mondaine au sein de la Direction Centrale de la Police Judiciaire qui reçoit des plaintes des femmes victimes de violence et mène des investigations ; Existence d'ONG dont les activités sont orientées vers l'appui aux femmes et filles victimes de violence de toutes sortes	
Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille	Oui	Réalisation d'une Enquête Nationale sur les violences basées sur le Genre ;	Elaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ; Elaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre

		Etude Situationnelle de la Famille en Guinée ; Elaboration d'une Politique Nationale de la Famille	Existence d'un Rapport de l'Etude situationnelle de la Famille Plan d'action opérationnel de mise en œuvre de la Politique Nationale de la Famille
Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes	Oui		
Encouragement des medias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité	Oui		

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.5.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*La violence à l'égard des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui x	Non
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui x	Non
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	Non
Participation des hommes et des garçons	Oui	Non
Renforcement des capacités	Oui x	Non
Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes	Oui x	Non

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez préciser:

**NB :** Bien qu'il n'existe pas de base de données fiables sur la violence à l'égard des femmes, le tableau statistiques ci-dessous, très peu exhaustif, permet d'avoir une idée sur la tendance en Guinée.

	Type de violence	Années				Totaux
		2005	2006	2007	2008	
<b>1</b>	Viol	26	20	59	20	125
<b>2</b>	Enlèvement et disparition d'enfants	15	-	61	15	91

<b>3</b>	Coups et blessures	-	37	330	11	378
<b>4</b>	Traite	01	09	-	03	13
<b>5</b>	Meurtre/Décès	-	03	43	-	46
<b>6</b>	Harcèlement sexuel	-	-	-	04	04
<b>7</b>	Menaces et voies de faits	26	59	-	-	85
<b>8</b>	Séquestration d'enfants	01	-	05	10	16
<b>9</b>	Excitation des mineurs à la débauche	03	-	-	02	05
<b>10</b>	Infanticide	-	03	02	-	05
<b>11</b>	Détournement de mineurs	-	-	14	-	14
<b>12</b>	Abandon de famille	-	-	10	03	13

**Source :** compilations de données Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance, de la Police Mondaine et la Société Civile concernant les événements de janvier - février 2007.

## Section 6: Les femmes et les conflits armés

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.6.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national</b>	<b>Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)</b>
La voix des femmes dans la prévention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets en faveur des réfugiés	Oui	Adhésion de la Guinée à la Résolution 1325 ;  Réseau des Femmes Fleuve Mano pour la Paix (REFMAP)  Mise en place du réseau National des Communicateurs Traditionnels de Guinée (RENCOT)  Mise en place du cadre de concertation pour la prévention des conflits ;	Organisation de la Journée Commémorative du sixième anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité intitulée 'Les Femmes, la Paix et la Sécurité' 26 octobre 2006 ; Déblocage du dialogue politique entre les 3 gouvernements qui, a abouti au Sommet au Sommet des 3 Chefs d'Etat de l'Union du Fleuve Mano en février 2002 à Rabat ;

		<p>Mise en place d'un club de 60 élèves au lycée de Karifamoriah ;</p> <p>Mise en place de 12 antennes dans les préfectures limitrophes du Libéria, de la Serra Leone, de la Côte d'Ivoire et du Mali</p>	<p>Participant au processus des accords de paix sur le Liberia à Accra d'avril-juin 2003 ;</p> <p>Au pourparler de Akasombo au Ghana sur la crise invoirienne en août 2003 ;</p> <p>Grève de la population guinéenne de janvier-février 2007 ;</p>
Formation des femmes au règlement des conflits, à la réconciliation et à la tolérance	Oui	<p>Formation des formateurs aux techniques de prévention et de résolution des conflits ;</p> <p>Aux techniques de communication, d'élaboration, d'exécution et suivi évaluation des projets et programmes.</p>	<p>Les capacités des femmes de l'espace Mano River ont été renforcées en techniques de prévention et de gestion des conflits (2006-2007) ;</p> <p>Vulgarisation des textes juridiques relatives aux droits humains des femmes ;</p> <p>La résolution des conflits communautaires ;</p>
Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans le règlement des conflits armés et autres	Oui	Mise en place d'un Projet d'Appui à la Promotion du Genre	<p>Mise en place des mécanismes de suivi de la CEDEF au niveau 6 préfectures Examen, et amendement des textes fondamentaux du Conseil Guinéen des Femmes (COGUIFEM) ;</p> <p>Enquête sur les Violences basées sur le Genre en cours</p>
Enquêtes et poursuites contre les membres de la police, des services de sécurité et des forces armées impliqués dans des actes de violence à l'égard des femmes	oui	Mise en place d'un Comité National d'enquête sur les évènement de Janvier Février 2007	non
Protection et garantie de l'intégrité des femmes réfugiées	Oui		
Formation des officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux des	non		

femmes et mesures pour aider les femmes réfugiées à surmonter les traumatismes consécutifs aux viols et à l'isolement			
Application des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU	non		
Application des dispositions du Protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes	non		
Ratification et intégration des conventions et protocoles internationaux à la législation nationale	Oui	?	

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.6.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les conflits armés*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les femmes dans les conflits armés. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui	Non
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	Non
Participation des hommes et des garçons	Oui	Non
Renforcement des capacités	Oui	Non
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC en faveur des femmes dans les situations de conflit	Oui	Non
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	Oui	Non
Financement de l'égalité hommes-femmes en faveur des femmes dans les conflits armés	Oui	Non

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

**Section 7: Les femmes et l'économie**

**a) Mesures prises par le gouvernement**

2.7.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer la pleine participation des femmes à l'économie (ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises	Répons	Si oui, indiquer les	Décrire brièvement
-----------------------------	--------	----------------------	--------------------

<b>dan; les domaines ci-après</b>	<b>e</b>	<b>mesures précises prises au niveau national</b>	<b>les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)</b>
Adoption et promulgation de lois garantissant un accès égal à l'emploi et à la protection sociale	Oui	Promulgation de la Convention relative à l'Emploi des personnes handicapées ; Adoption et promulgation de la Loi portant promotion et protection de personnes handicapées	L'emploi de plus de 40 personnes handicapées par la Fonction publique depuis 2002
Garantie d'un accès égal aux capitaux et aux opportunités commerciales.	Oui		
Renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse économique qui tient compte de l'égalité hommes-femmes	Oui		
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux garantissant la participation des femmes à l'économie			

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.7.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et l'économie", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer la pleine participation des femmes à l'économie. (Cocher la réponse appropriée)

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Réponse</b>
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui	<b>Non</b>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui	<b>Non</b>
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	<b>Non</b>
Participation des hommes et des garçons	Oui	<b>Non</b>
Renforcement des capacités	Oui	<b>Non</b>
Egalité hommes- femmes et utilisation des TIC pour la participation des femmes à l'économie	Oui	<b>Non</b>
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	<b>Oui</b>	Non
Financement de l'égalité hommes- femmes pour favoriser la participation des femmes à l'économie	Oui	<b>Non</b>

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

**Les nouvelles autorités militaires ont démontré une volonté de prévenir la crise alimentaire à travers des mesures de soutien, du secteur agricole en vue d'un accroissement de la production de riz denrée principale en matière de nourriture en Guinée. Toutefois, cette mesure ne touche pas évidemment les femmes agricultrices.**

Evaluer l'efficacité de la méthode de diffusion des statistiques sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

Très suffisante	Suffisante	Moyenne	Mauvaise	Insuffisante
1	2	3	4	5

1.13.1 Fait-on appel aux TIC? **Oui** Non

Veuillez préciser:

**L'informatique, l'Internet, fax, téléphone, courrier accéléré (DHL)**

Si c'est le cas, veuillez indiquer les domaines intégrés à la stratégie nationale de développement et inscrits au budget du programme national d'activités (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est oui*)

**Questions relatives à l'égalité hommes-femmes intégrées aux stratégies nationales de développement ou au document stratégique pour la réduction de la pauvreté**

**Questions relatives à l'égalité hommes-femmes inscrites budget du programme au national de développement**

<b>Les 12 domaines critiques</b>	<u>Oui</u>	Non
1. Les femmes et la pauvreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Les femmes et l'économie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Éducation et formation des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Les femmes et la santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. La violence à l'égard des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Les femmes et les conflits armés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Les femmes et la prise de décision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Les droits fondamentaux des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Les femmes et les medias	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Les femmes et l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. La petite fille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Le VIH/Sida	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Questions nouvelles pour l'Afrique</b>		
13. Financement de l'égalité hommes-femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres (préciser) : **Projet d'Appui à la Promotion du Genre en Guinée avec l'appui technique et financier du PNUD ; Projet Renforcement des Capacités institutions Nationales Féminines financé par l'UNFPA.**

1.12 Veuillez évaluer le degré de disponibilité dans votre pays des statistiques et données ci-après

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
1	2	3	4	5

<b>Disponibilité des statistiques sur la question de l'égalité hommes - femmes dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>				
	1	2	3	4	5
Données ventilées par sexe sur les questions sociales (éducation, santé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions économiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur les questions environnementales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Données ventilées par sexe sur la gestion du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Statistiques sur la violence liée au genre /violence à l'égard des femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Statistiques sur les postes de responsabilité occupés par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**c) Engagement à l'égard des protocoles continentaux sur l'égalité hommes - femmes**

**1.5** Indiquer les mesures prises pour appliquer au niveau national la politique, la stratégie ou le cadre ci-après qui ont été adoptés à l'échelle continentale:

Année

1. *Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes* [**2005**]

1.1. Présentation de rapports: **Toujours**  Parfois  Jamais

2. *Protocole africain sur les femmes* [\_\_\_\_\_]

2.1. Présentation de rapports: **Toujours**  Parfois  Jamais

**d) Engagement à l'égard des politiques et stratégies sous régionales pertinentes**

**1.6** Indiquer les politiques ou stratégies sous régionales pertinentes et les mesures prises au niveau national

<b>Instrument</b>	<b>Mesures prises au niveau national</b>
<b>Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et de son Protocole</b>	<b>Ratification du Protocole</b>

relatif des Droit des Femmes	
Déclaration solennelle de l'Union Africaine sur l'Egalité entre Hommes et Femmes	Renforcement des projets d'équité

### Section 8: Les femmes et la prise de décisions

#### a) Mesures prises par le gouvernement

2.8.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes à la gouvernance, au pouvoir et à la prise de décisions. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Encouragement et renforcement de la représentation des femmes dans les structures politiques	Oui x	Adoption par le Gouvernement d'un projet de loi sur la parité entre homme et femme  Organisation par des ONG (IFES, CONAG/DCF, etc) des sessions de formation et de sensibilisation pour le bon positionnement des femmes sur les listes électorales à travers tout le pays	Ce projet, soumis à la commission des lois de l'Assemblée, a été retourné au Gouvernement en vue d'intégrer certaines observations ; Ces campagnes ont permis de renforcer la capacitation de certaines femmes leaders et inciter un engouement des femmes à s'intéresser à la vie politique ; Grâce au plaidoyer mené en direction des autorités politiques, le nombre de femmes aux postes de responsabilité administrative a augmenté
Encouragement d'une plus grande participation des femmes, notamment les autochtones, aux processus de prise de décisions	Oui		
Appui aux travaux de recherche visant à identifier les voies et moyens de renforcer l'autonomie politique des femmes	Oui		

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.8.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et la prise de décisions*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes au pouvoir et à la prise de décisions. (*Cocher la réponse appropriée*)

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Réponse</b>
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui x	Non
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui x	Non
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Ouix	Non
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	Non x
Participation des hommes et des garçons	Oui	Non
Renforcement des capacités	Oui	Non
Egalité hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes à la prise de décisions	Oui	Non
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui	Non
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui x	Non

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

## Section 9: Droits fondamentaux des femmes

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.9.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des femmes. *(Ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui")*

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national</b>	<b>Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)</b>
Présentation en temps voulu à la Commission du rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Oui	Constitution d'une commission nationale de rédaction du rapport regroupant tous les secteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CEDEF ; Organisations d'ateliers nationaux de validation des rapports ; Constitution d'une délégation gouvernementale pour la présentation des rapports	2001 : Présentation du rapport initial 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> combinés ; 2007 : Présentation du 4 <sup>ème</sup> 6 <sup>ème</sup> rapports combinés ;
Diffusion de l'information sur les mécanismes de recours nationaux, régionaux et internationaux contre les violations des droits des femmes	Oui	Diffusion du protocole facultative à la CEDEF ;  Diffusion de l'article 14 de la CEDEF relatif aux femmes rurales ;	2004 : des ateliers régionaux de diffusion du Protocole ont été organisés dans les 7 régions adm. et la ville de Conakry ; 2007 : Organisation d'activités de communication de masse dans 18 préfectures pauvres de la Guinée ;
Consécration du principe de l'égalité hommes -femmes dans la législation nationale et multiplication des programmes pour protéger les droits fondamentaux des femmes	Oui	La Loi Fondamentale : Article 8 consacre le principe de l'égalité entre l'homme et la Femme ; Projet du Code civil révisé ;  Projet de Loi sur la Parité ;	Ce principe consacré par la Loi n'est pas traduit dans les faits ;  La révision de ce projet prend en compte tous les aspects discriminatoires à l'égard des femmes contenus dans le Code civil en vigueur. Validé par le gouvernement

Traduction dans un langage accessible au plus grand nombre des données relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment les protocoles pertinents	Oui	<b>Passeport pour l'Egalité ; Rédaction du 3<sup>ème</sup> Guide sur les Droits fondamentaux des Femmes ;</b>  <b>Edition de la CEDEF et des recommandations de la 52ème session des NU sur la Condition de la Femme</b>	<b>Traduction dans 4 langues nationales et vulgarisation en 2005 ;</b> <b>En 2006 : l'édition du Guide en 3.000 exemplaires ;</b> <b>En 2008 ; 3.000 livrets de poche de la CEDEF et 2.000 des recommandations ont été édités</b>
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux et africains garantissant les droits fondamentaux des femmes	Oui	<b>CEDEF ;</b> <b>Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes ;</b> <b>Déclaration solennelle des Chefs d'Etats de l'UA sur l'Egalité entre l'homme et la femme</b>	<b>Adoption en 1992 et présentation des rapports combinés en 2001 et en 2007 ;</b> <b>Adoption en 2004 ;</b>  <b>Adoption en 2004 et élaboration du 1<sup>er</sup> de mise en œuvre en 2006</b>

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.9.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les droits fondamentaux des femmes*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les droits des femmes. *(Cocher la réponse appropriée)*

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Réponse</b>
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui	Non
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	Non
Participation des hommes et des garçons	Oui	Non
Renforcement des capacités	Oui	Non
Egalité hommes-femmes et TIC	Oui	Non
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui	Non
Financement de l'égalité hommes-femmes	Oui	Non

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

---



---



---

## **Section 10: Les femmes et les médias**

### **a) Mesures prises par le gouvernement**

2.10.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes dans les médias (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national</b>	<b>Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)</b>
Mesures pour appuyer la recherche sur les femmes et les médias et garantir leur accès et leur participation à ces moyens d'information	Oui		
Encouragement des politiques médiatiques favorisant l'égalité hommes- femmes, en général, et dans les nominations à tous les postes dans les médias, en particulier	Oui		
Encouragement et reconnaissance des réseaux médiatiques féminins	Oui		
Encouragement de la participation des femmes à l'élaboration des directives professionnelles et des codes de conduite des médias	Oui		
Encouragement des travaux de recherche soucieux d'égalité entre les hommes et les femmes, mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication et appui à la recherche sur les femmes et les médias	Oui		
Application des dispositions du Sommet mondial sur la société de l'information			

### **b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.10.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "*Les femmes et les médias*", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes dans les médias. (*Cocher la réponse appropriée*)

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Réponse</b>
Mise en place de mécanismes institutionnels	Oui	Non
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui	Non
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui	Non
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	Non
Participation des hommes et des garçons	Oui	Non
Renforcement des capacités	Oui	Non
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui	Non
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui	Non

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

---



---



---

## **Section 11: Les femmes et l'environnement**

### **a) Mesures prises par le gouvernement**

2.11.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes aux activités liées à l'environnement (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national</b>	<b>Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)</b>
Mesures intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural	Oui	<p>Incitation à la protection de l'environnement ;</p> <p>Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;</p> <p>Guinée Vision 2010 ;</p> <p>Lettre de Politique de Développement Agricole I et II</p> <p>Programme Cadre Genre et Développement de l'Agriculture (PCGeDA)</p> <p>Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base (PCAIB) ;</p> <p>Programme Cadre pour le Soutien au Développement du Secteur Privé (PCSDSP) ;</p> <p>Politiques Sectorielles : Stratégie de Développement Rural 2010 ;</p> <p>Programme Cadre du sous secteur de l'élevage horizon 2010 ;</p> <p>Plan National d'Action pour</p>	<p>2005 - 2009 :</p> <p>Campagne de reboisement dans les zones désertes et minières ;</p> <p>Réglementation de la carbonisation du bois à travers l'installation des meules métalliques ;</p> <p>Promotion des foyers améliorés ;</p> <p>Réglementation de la coupe du bois ;</p> <p>Protection Utilisation de l'énergie solaire pour l'extraction du sel ;</p> <p>Aménagement des têtes de sources d'eaux ;</p>

		<p><b>l'Environnement ; Plan d'Action Forestier National Schéma Directeur de la Pêche ; Politique National de l'Alimentation et de la Nutrition</b></p>	
<p>Mesures pour prendre en compte l'égalité hommes- femmes dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacité des interventions dans le domaine de l'environnement</p>	Oui	<p><b>Politique National de Développement Agricole vision 2015 ; Elaboration et promulgation des textes de lois relatifs à la Déclaration de Politique foncière en milieu rural</b></p>	<p><b>Accélération de la croissance avec larges opportunités d'emplois et de revenus pour les pauvres ; Développement et accès équitable aux services sociaux de base ; Amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; Restauration des milieux dégradés ; Aménagement des bas-fonds pour minimiser les cultures sur coteaux ;</b></p>
<p>Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie</p>	Oui	<p><b>Existence d'une composante chargée des questions Genre et AGR dans tous les projets et programmes du Département de l'Agriculture ;</b></p> <p><b>Mise en place par FIDA d'un Fonds d'Appui Agro Sylvo pastorale (FODAP) ;</b></p> <p><b>Mise en place d'un projet Pilote de "Plates formes » multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural en 2004 ;</b></p>	<p><b>Formation de 103.442 femmes sur les techniques de transformation des produits agricoles (extraction huile, beurre de charité, fruits et légumes, céréales, tubercules ...), compostage, foyer amélioré, saponification, peinture ; Formation de 23 groupements de femmes en extraction du sel en base Guinée en 2005 ; Développement de la micro finance pour la mobilisation de l'épargne et développement du crédit rural (ASF) 2005-2012) ;</b></p>

		<p>Centre pilote de technologie</p> <p>Création de centres de production communautaires en Guinée Forestière pour plusieurs groupements d'autochtones et de réfugiées entre 2005 et 2009 ; Création du Centre d'appui aux Femmes de la Filière Pêche ; Création du Centre de Formation des Produits halieutiques ; Création de 5 Centres de Fumage ; Mécanisme d'Epargne et de Crédit ;</p> <p>Projet de Réhabilitation et d'extension du Port de Pêche de Boulibinet (2008-2009) ;</p> <p>Mise en œuvre de la Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2009)</p>	<p>Appui financier aux porteuses de micro projet dans les projets FIDA (2005-2012)</p> <p>Formation au niveau local et sous régional de acteurs de projet en 2004 ; Installation d'une dizaine de plate forme dont 5 dans la Région de Kamsar, 5 dans la Région de Kindia ; Réhabilitation de 4 anciennes plates formes ; Installation de micro réseau électrique au niveau des plates formes de Kimbo et de Fougou ; Moulins à céréales Moulins de raffinage de sel marin Presse à briques améliorées ; Assistance à 5 villages dans le choix et l'installation d'équipements de machines poste récolte dans 5 préfectures ;</p> <p>Amélioration des technologies améliorées du Fumage de Poissons ; Formation permanente et continue en alphabétisation continue ;</p> <p>Gestion coopérative ; Couverture de marchés urbains et inter urbains ; Echange d'expériences entre les femmes de guinée et de la sous - Région d'une part et de l'extérieur d'autre part;</p>
--	--	--	---

			Amélioration des conditions de vie des femmes du point de vue santé, environnement et de crédit ; Sensibilisation de 2.000 femmes, renforcement des capacités institutionnelles
Évaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'accès égal des femmes aux ressources naturelles et à leur utilisation	Oui	Politiques développées de l'agriculture cotes plus haut	Des efforts remarquables ont été connus (couverture des besoins socioéconomiques des populations) : Par contre il a été remarqué des faiblesses dans le ciblage des bénéficiaires et des zones vulnérables ; Des faiblesses dans la concertation et la coordination ainsi que dans la participation des bénéficiaires à la formulation des programmes et à l'évaluation des résultats.

**Dans le cadre du projet AFD/BAD (2006-2009) 20% du montant alloué en matière de crédit est destiné aux femmes.**

Par rapport à la Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans le secteur pêche et aquaculture : les animateurs, coordonnateur sont comme assistants techniques pour l'encadrement des femmes.

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.11.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "Les femmes et l'environnement", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser une participation égale des femmes dans le domaine de l'environnement. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui	Politique Nationale de Développement Agricole Vision 2015

Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui	Système de Gestion Basé sur les Résultats et Impacts
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	20% hommes 80% femmes s'occupent de l'éducation
Participation des hommes et des garçons	Oui	10% des enfants transportent les poisons après le retour des pêcheurs
Renforcement des capacités	Oui	Non
Egalité hommes –femmes et TIC	Oui	Non
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui	Stratégie Nation de Sécurité Alimentaire de la Guinée
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui	25% pour les femmes et 75% pour les hommes

Si la réponse à l'une de ces questions est "oui", veuillez préciser:

## Section 12: La petite fille

### a) Mesures prises par le gouvernement

2.12.1 Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur des petites filles (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est "oui"*)

<b>Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après</b>	<b>Réponse</b>	<b>Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national</b>	<b>Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)</b>
Elimination des injustices et des obstacles au droit d'héritage des petites filles	Oui	Code civil révisé en 1996	<u>Article 488</u> : Tous les descendants germains ou consanguins, filles ou garçons, ont un droit égal à la succession de leur père. <u>Article 489</u> : Les descendants germains ou utérins, filles ou garçons ont un droit égal à la succession de leur mère.
Adoption et promulgation d'une législation pour protéger les jeunes filles de toutes les formes de violence et ne légaliser les mariages qu'avec leur	Oui	Le code pénal La CEDEF ratifié en 1993 protège la petite fille de toutes les formes de violences	<u>articles 282</u> : prévoient et punissent les crimes et délits contre les personnes dont le meurtre, l'assassinat, l'empoisonnement, les blessures et les violences volontaires l'avortement,

consentement		<p>La Convention relative aux Droits des Enfants (CDE) ratifiée en 1990</p> <p>Le Code civil</p> <p>La L10/2000 sur la Santé de Reproduction</p>	<p>l'homicide, les coups et blessures involontaires et le viol</p> <p>protège également la petite fille des violences</p> <p>protège la fille contre le mariage forcé en ses articles suivants :</p> <p>281 : Le mariage exige le consentement des époux doit être libre et non vicié</p> <p>283 : Il est exprimé au moment de la célébration du mariage et constaté solennellement par l'officier de l'état civil.</p>
<p>Mise en œuvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'épanouissement et le progrès des filles</p>	Oui	<p>Politique Nationale Préscolaire et de la Protection de l'Enfance</p> <p>Décret N°D/96/023/PRG/SGG du 01/02/1996 fixant les conditions d'ouvertures des établissements d'éducation préscolaire, les crèche, Garderies, Ecoles maternelles, Centres d'encadrement communautaires, jardins d'enfants.</p> <p>Parlement des enfants de Guinée en 2001</p> <p>Politique Nationale d'Accélération de l'Education de la Fille</p> <p>Célébration Journée nationale de l'Education de la jeune fille 1991</p>	<p>1398 établissements : 1208 privés dont 23 Franco-arabes, 2 publics, 1988 communautaires ;</p>
<p>Recherches en cours sur la situation des petites filles et réadaptation des politiques et programmes</p>	Oui	<p>Enquête Nationale sur les violences faites aux filles en milieu scolaire dans 9 préfectures en 2009</p> <p>Elaboration de modules sur les violences faites aux filles à l'intention</p>	

		Recherche/action sur l'élimination des stéréotypes discriminatoires à l'égard des filles dans les manuels et dans les programmes Révision de la circulaire 1620 relative au licenciement des élèves filles en grossesse	
Elaboration et adoption de programmes, de matériaux pédagogiques et de manuels pour améliorer l'image, la vie et les opportunités d'emploi des jeunes filles	Oui	Programme Education de Base, Education non formelle à travers le NAFA ou Ecole de seconde chance en 1991	Production de 45.000 manuels à l'intention des centres NAFA sans stéréotypes.
Garantie d'une prestation équitable de services et de matériel aux jeunes filles handicapées	Oui		

**b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing**

2.12.2 En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire "La fillette", veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser les droits des petites filles. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Réponse
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	Oui	Non
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	Oui	Non
Disponibilité de données ventilées par sexe	Oui	Non
Participation des hommes et des garçons	Oui	Non
Renforcement des capacités	Oui	Non
Egalité hommes- femmes et TIC	Oui	Non
Questions liées à la sécurité alimentaire	Oui	Non
Financement de l'égalité hommes -femmes	Oui	Non

**b) Ratification ou intégration à la législation nationale des protocoles mondiaux pertinents**

2.12.2 Votre pays a-t-il ratifié et intégré la Convention relative aux droits de l'enfant à sa législation?

**Ratification**

Oui

**Intégration**

Oui

Si la réponse à la question ci-dessus est “oui”, veuillez préciser:

La Convention relative aux Droits de l'Enfant a été ratifiée et promulguée le 10 avril 1990. Elle est intégrée dans les instruments juridiques nationaux suivants : le Code de l'Enfant, le Code civil révisé et le Code pénal.

### **TROISIÈME PARTIE: Examen des principaux acquis, défis et enseignements**

De manière générale, dans le cadre de vos efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing dans votre pays, veuillez mentionner les quatre principaux acquis, défis et enseignements qui, selon vous, méritent d'être signalés. Veuillez les classer par ordre de priorité.

#### **Principaux acquis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

1. Institutionnalisation d'un mécanisme national de promotion féminine ;
2. Augmentation du budget du Ministère en charge des questions genre ;
3. Identification des besoins spécifiques de la femme et la prise en compte des questions de genre dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;
4. Reformes juridiques pour prendre en compte les engagements contenus dans les conventions internationales et régionales : Révision de la Loi fondamentale – Adoption des projets de Code révisé et de la Loi sur la Parité – Adoption du Code de l'Enfant – Loi sur la Santé de Reproduction -

#### **Principaux défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

1. L'insuffisance dans l'application des textes de loi protégeant les femmes et les jeunes filles ainsi que la faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles des acteurs;
2. Le taux élevé d'analphabétisme féminin ;
3. Le faible niveau de participation des femmes dans les instances de prise de décision
4. Le besoin accru de renforcement des capacités des planificateurs, des économistes et autres acteurs de développement

#### **Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

1. La mise en œuvre de la plate forme d'action de Beijing a permis d'inscrire les questions de genre dans l'agenda des autorités politiques, malgré les résultats timides enregistrés
2. L'évolution des questions de genre est un processus de longue haleine au regard de la survivance des préjugés socio culturels
3. la conscientisation des femmes sur les questions qui les touchent

#### **Note finale:**

Considérez-vous que certains thèmes pertinents ne sont pas couverts par le présent questionnaire? Si oui, veuillez faire part de votre point de vue, de vos commentaires et de vos observations à ce sujet.

**MERCI INFINIMENT!**